

HAUEN
DANIELLE,
DPR



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des Institutions spécialisées à Genève

24

WG UPR 21 – Kirghizstan
Intervention de la Belgique
Date: 19 janvier 2015

Monsieur le Président,

La Belgique salue les efforts déployés par le Kirghizstan pour donner suite aux résultats du premier examen. Elle apprécie notamment l'abolition de la peine de mort et le progrès accomplis dans le domaine de la liberté d'expression.

Des efforts supplémentaires doivent cependant être fournis pour consolider ces avancées. Pour mon pays, la liberté d'expression et d'association constituent deux composantes essentielles de la démocratie. A ce titre, ma délégation recommande aux autorités kirghizes de:

R1: s'abstenir d'adopter des lois ayant pour effet de limiter le droit à la liberté d'expression et d'association.

R2: faire en sorte que les journalistes, les défenseurs des droits humains et tous les autres membres de la société civile puissent chercher, recevoir et donner des informations, et mener leurs activités pacifiques légitimes sans entrave, intimidation, harcèlement ni pression.

Un autre sujet de préoccupation pour mon pays concerne la persistance de pratiques comme celles des mariages précoces et forcés et les 'enlèvements de jeunes mariées'. Pour cette raison, la Belgique recommande aux autorités kirghizes d':

R3: renforcer les efforts mis en place pour mettre fin aux mariages précoces et forcés et aux enlèvements de jeunes mariées.

Je vous remercie Monsieur le Président.